

Procès-verbal

Conseil municipal du 20 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Décembre 2016

***Présents :** Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Nathalie LARDELLIER, Lionel ALVARO, Sylvain CASASOLA, Christelle AMAOUZ, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Marie-Françoise DORAND, Germain LYONNET, Chantal MASSON.*

***Absent ayant donné pouvoir :** Christine OTTAVY à Vincent GONNET*

***Absent :** Hervé RIPPE*

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Procès-Verbal du 22 Novembre 2016 qui est adopté sans réserves à l'unanimité des membres présents et représentés

II) PROJETS DE DELIBERATIONS

Délibération 2016-64 Financement du RASED de la circonscription de Neuville Val de Saône

Madame Patin présente la mission du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) qui a comme objet de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires, en coopération avec les enseignants de ces classes.

Le matériel spécifique utilisé par les membres du RASED se compose d'outils pédagogiques, de documents et logiciels et d'outils psychométriques. Le financement de ces moyens est assuré par les Communes du ressort d'intervention sans pour autant relever d'une obligation légale.

La Commune ne participait pas jusqu'à présent à ce financement mais l'entrée dans la Métropole impose désormais à Quincieux de se positionner.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire, Quincieux fait partie de la circonscription de Neuville Val de Saône avec les Communes de Limonest, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et Saint Germain au Mont d'Or.

La demande de subvention se décompose comme suit :

-Une première part relative à l'achat d'une mallette d'un montant de 1708,20 € répartie selon une clef quantitative, le nombre d'élèves en maternelle et Élémentaire ; Quincieux participerait à hauteur de 334,33 €

-Une seconde part relative à l'achat de fournitures administratives et pédagogiques, le montant étant laissé à la discrétion de chaque Commune ; il est proposé une somme de 300 € pour l'année scolaire 2016-2017. Les fournitures achetées sont dédiées à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention dédiée aux fournitures sera soumise chaque année au Conseil mais pas forcément sur les mêmes montants.

Madame Patin relève l'importance de ce dispositif qui est intervenu auprès de 54 élèves en 2015-2016 ce qui est significatif ; ce chiffre devrait par ailleurs être en hausse pour la prochaine année

Suite à l'étonnement de Monsieur Lyonnet sur l'absence de Curis et Poleymieux, Madame Patin explique que les découpages et dénominations de secteurs sont propres à l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de participation du RASED et l'intérêt d'y répondre favorablement,

ACTE le principe d'une participation financière au profit du RASED de la circonscription de Neuville Val de Saône

DECIDE d'accorder une participation financière d'un montant de 334,33 € pour l'achat d'une mallette au titre de l'année 2016

DECIDE d'accorder une participation financière d'un montant de 300 € pour l'achat de fournitures administratives et pédagogiques au titre de l'année scolaire 2016-2017

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces participations seront inscrits au budget de l'exercice 2016

Délibération 2016-65 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Ensemble Musical de Quincieux

Monsieur le Maire présente une demande de subvention à titre exceptionnelle provenant de l'Ensemble Musical de Quincieux (EMQ) dans le cadre de leur projet d'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques.

Ce projet rentrant dans le cadre de la politique municipale de soutien aux établissements d'enseignement artistique, il est proposé un soutien financier de la Commune à hauteur de 1641,50 €. Il est précisé que cette aide revêt un caractère exceptionnel et a le caractère de subvention d'investissement.

L'association a également bénéficié d'une subvention de la Métropole à hauteur de 703,50 €

Monsieur le Maire indique que cet équipement sera géré par la commune et servira à toutes les associations

Madame Tilly-Desmars demande de quelle façon les demandes devront être transmises pour bénéficier de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire répond selon la même procédure applicable pour la location des salles ; 9 praticables seront louables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la Culture,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement de 1641,50 € au profit de l'Association « Ensemble Musical de Quincieux » pour contribuer à l'achat d'équipements et matériels pédagogiques dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements d'enseignement artistique

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016, Chapitre 204

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibération 2016-66 Tarifs de location des salles et matériels pour les particuliers

Monsieur le Maire expose le projet travaillé en commission Associations du 15 Novembre dernier concernant l'actualisation des tarifs de location des salles pour suivre plus ou moins l'évolution de l'inflation ainsi que de mettre en location des tables, bancs, chaises et barnum selon le détail ci-dessous :

1) Location de salles

	Tarif depuis le 8/9/2009		Nouveau tarif 2017 A partir du 1/01/2017
	ETE 15/04 au 15/10	Hiver 15/10 au 15/04	Unique
Ancienne poste (50 Personnes)	90 €	115 €	150 €
Georges Parent (80 personnes)	150 €	180 €	200 €
MJC (110 Personnes)	180 €	220 €	250 €
Annexe Boulodrome	Non	Non	Non
Annexe + jeux intérieurs Boulodrome	Non	Non	Non
EMP	Non	Non	Non

Monsieur le Maire rappelle que les associations bénéficient de mise à disposition gratuites illimitées quand l'objet est motivé par un but non lucratif ; par ailleurs, un prêt gratuit par an leur sont octroyés pour des locations dans le cadre d'un projet à but lucratif.

2) Location des tables, bancs, barnum

- 1 table champêtre = 4 €
- 1 Banc = 2,00 €
- 1 Barnum 3x3 = 40 €

-Chèque de caution 200,00 €

Ce projet ne concerne que les particuliers Quincerots et il a été vu et approuvé en Commission Association du 15 Novembre 2016 et en Commission Finances du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire justifie cette proposition de services car elle répond à des demandes récurrentes.

Monsieur Gonnet rappelle la remarque exprimée en Commission des Finances de demander un minimum de location de dix euros pour bénéficiaire de ce type de location.

Monsieur le Maire le confirme et demande son ajout dans les conditions de location dans le projet de délibération selon la formulation suivante :

2) Location des tables, bancs, barnum

-1 table champêtre = 4 €

-1 Banc = 2,00 €

-1 Barnum 3x3 = 40 €

-Chèque de caution 200,00 €

Il est imposé un montant minimum de location fixé à 10 € pour que la demande soit acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Associations en date du 15 Novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 Décembre 2016,

Considérant le projet d'augmenter les tarifs de location des salles municipales à destination des particuliers,

Considérant également le projet de mettre en location des matériels à destination des particuliers dans le cadre d'événements festifs,

DECIDE d'approuver les montants de tarifs de location tels qu'exposé plus avant au profit des particuliers vivant à Quincieux.

DECIDE d'instituer un système de caution pour les locations de matériels d'un montant de 200 €

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2017

DIT que les recettes en résultant seront inscrites en section de fonctionnement

Délibération 2016-67 Mise à jour du Tableau des Effectifs

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents, le tableau des effectifs doit

être remis à jour régulièrement afin d'obtenir un document qui constitue le reflet exact de la Commune.

Il propose les suppressions de postes suivantes :

1) Pôle Proximité

-Suppression d'un emploi de garde champêtre à temps complet sur le grade de garde champêtre chef suite à un avancement de grade

2) Pôle Education Enfance jeunesse

-Suppression de 3 postes d'animateurs à temps non complet (24/35èmes) sur les grades d'adjoint d'animation 2ème classe suite à la mise à plat et le redéploiement des missions d'animations sur le temps extra-scolaire.

-Suppression du poste d'animateur du Relais d'Assistantes Maternelles à temps non complet (28/35èmes) sur les grades d'animateur, animateur principal de 2ème classe et assistant socio-éducatif suite au recrutement d'une personne sur le grade d'éducateur de jeunes enfants.

-Suppression du poste d'animateur du Relais d'Assistantes Maternelles à temps non complet (17,5/35èmes) sur le grade d'assistant socio-éducatif suite à la création d'un poste à 28/35èmes
Suppression d'un poste d'ATSEM à temps non complet (26/35èmes) sur le grade d'ATSEM 1ère classe suite à avancement de grade

-Suppression de 2 postes d'ATSEM et de 4 postes d'agents polyvalents d'entretien à temps non complets (24/35èmes, 23/35èmes, 31,5/35èmes, 31,5/35èmes, 23/35èmes et 17/35èmes) sur les grades d'adjoints technique de 2ème classe suite à des décès, un avancement de grade, une suppression de classe maternelle et des réorganisations des services et missions.

-Suppression d'un poste d'éducateur sportif à temps complet sur le grade d'éducateur sportif principal de 1ère classe suite à la nécessité de rectifier une erreur matérielle de rédaction sur la délibération initiale

Le Comité technique, dans sa séance du 29 Novembre 2016, a exprimé un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 Novembre 2016,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2017,

DECIDE de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs ci-annexé, à compter du 1er Janvier 2017

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Présentation du Rapport d'Activités des services municipaux 2015

Au titre de l'année 2015, il est présenté pour la première fois un rapport retraçant l'activité des services.

Il est rappelé que ce document ne relève pas d'une obligation légale mais d'une démarche volontaire et transparente de la commune destinée à rendre compte de manière synthétique des principaux projets, chiffres et faits marquants qui se sont déroulés.

Il constitue également un outil de pilotage permettant de mesurer la performance des actions réalisées, de suivre, d'adapter les organisations de travail en fonction de l'évolution des missions.

Il a vocation à être chaque année enrichi, amélioré en permettant par l'implication collective des services d'élargir le champ des missions et actions évaluées selon un processus d'amélioration continue.

Il sera présenté au plus tard au 30 Juin de l'année N+1.

Interrogé par Madame Tilly-Desmars sur son niveau de communicabilité, Monsieur le Maire estime pour l'instant que sa prise de connaissance doit rester dans un cadre restreint aux élus et services en raison de la confidentialité de certaines informations.

- Délégation du 2^{ème} Adjoint Monique AUBERT

*Repas des Aînés

Le Repas s'est déroulé Samedi 17 décembre avec la présence de 130 personnes et dans une ambiance conviviale et festive.

*Colis pour les Anciens

La distribution des colis est en cours et il est à souligner le comportement d'une grande politesse des enfants du CME vis-à-vis des Aînés ce qui participe à la belle réussite de cette action.

- Délégation du 6^{ème} Adjoint Elodie PATIN

*Extension du restaurant scolaire

Passage de la Commission de sécurité lundi 19 Décembre avec émission d'un avis favorable pour l'ouverture des modulaires à la rentrée de Janvier. Tous les conseillers sont invités à venir les découvrir

- Délégation du Maire Pascal DAVID

*Vœux du maire

Les nouveaux habitants seront conviés le Samedi 14 Janvier à 17h en Mairie puis les traditionnels vœux à la population auront lieu à l'EMP à 18h30

*Ligne de bus Trévoux-Lyon

Il est fait part d'un Communiqué de presse transmis par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée annonçant le lancement d'une étude pour un bus à haut niveau de service entre Trévoux et Lyon en 2017. Il aura en partie vocation à compenser le projet tram-train Sathonay-Lyon qui va être abandonné.

*Echangeur A46

Le projet d'échangeur sur l'A 46 d'un montant estimé à 20 millions d'euros a été choisi par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports et suite à l'accord de la Métropole pour en financer la moitié lors du Conseil de Métropole du 12 Décembre (l'autre moitié étant assurée par l'Etat), il devrait sortir de terre en 2021.

Un emplacement provisoire a été localisé dans le quartier de Jérusalem près de la RD 51 mais sous réserve de sa validation par des études de projection technique non encore lancées.

Ce sera un diffuseur complet et identique à celui figurant sur Genay avec un système de péage

Madame Masson, en se référant à des exemples d'autres communes placées selon elle dans la même situation, demande la gratuité pour les habitants de Quincieux

Monsieur le Maire souhaite qu'elle lui apporte certaines précisions sur sa demande notamment le nom des Communes ayant bénéficié d'une telle gratuité car en l'état, ceci paraît difficilement soutenable à argumenter auprès du représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h50

Le Maire

Pascal DAVID